

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Briey

**Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
du Secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy –
29 rue Gustave Eiffel - 54800 JARNY**

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} MARS 2017

L'an deux mille dix- sept, le 1^{er} mars à dix -neuf heures, le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy, s'est réuni à la salle du Couarail à Batilly, à effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

La convocation a été transmise le 15 février 2017

Etaient présents :

Mesdames : BAUCHEZ, MANGEL, BOURGASSER, TOURNEUR, MOCCI, DESENCLOS,
Messieurs : LAGUERRE, SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, RAVEL, DEFER, DIETSCH, ABERKANE, BOURET, FRANTZ,
BONASSO, FERRARELLI, BRUNETTI, HYPOLITE, GRIVEL, MARTIN, BACHETTI, BESSEDJERARI, LAFOND,
VACCANI, BAUDET, METZINGER, LINTZ, MORETTE, JEAN PHILIPPE, COLLIN, BECQUER, BEAULATON, HIRSCH,
ANTCZAK, FIUMANA, NOCCHI, CARLI, PETITJEAN,

Etaient représentés par un pouvoir :

Mme ZATTARIN par Mr METZINGER
Mr GAASCH par Mr BESSEDJERARI
Mr SONNET par Mr FRANTZ
Mr KEFF par Mr LINTZ
Mr CARDAIRE par Mr MORETTE
Mr SANTORO par Mr HIRSCH
Mr GRIMALDI par Mr PETITJEAN

Etaient représentés par un suppléant :

Mme MARTEL par Mme WEINS
Mme MULLER par Mr LAMORLETTE C.
Mme KOCKEISEN par Mr MAGNOLINI

Etaient excusés :

Mr CESARONI

Etaient absents :

Mme BOSSI,
Mrs BOUAFFAD, COLIN E, L'HERBEIL, SILVESTRIN, DURAND, LAMORLETTE F, JODEL, JACOB, ZIMMERMAN,
DIDIER, NEZ, BRECK, JAVELLE, SCHWARTZ

Secrétaire de séance : Madame WEINS

Avant de commencer, le Président tient à remercier Monsieur DEFER, pour la mise à disposition de la salle du Couarail et de son aide.

1 – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le Président sortant, Monsieur Alain FRANTZ, ouvre la séance : il fait l'appel et déclare les délégués(es) ci-dessus cités, installés dans leurs fonctions. Le mandat des anciens délégué(e)s expire à ce moment.

Les fonctions de Président de séance reviennent à Monsieur BOURET, doyen des membres du comité syndical et délégué de la C.C.P.B.J.O.

2 – ELECTION DU PRESIDENT

Pour la bonne organisation de ces élections, deux membres du comité (les deux plus jeunes) sont nommés assesseurs : M. FIUMANA et M. BAUDET

Le Président de séance Monsieur BOURET fait appel des candidatures pour le poste de Président.

Une seule candidature est reçue, celle de Monsieur Alain FRANTZ.

Le Président de l'assemblée invite le comité syndical à l'élection du Président. Cette élection s'effectue à bulletins secrets.

Chaque délégué dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50

Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimés : 45

Majorité absolue : 26

Monsieur Alain FRANTZ obtient 45 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur FRANTZ est élu Président du SIRTOM et est immédiatement installé dans sa fonction.

Le Président remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée et rappelle brièvement le bilan de ces 3 dernières années :

- Construction de la plate-forme administrative et technique (Siège du Syndicat)
- Modernisation de la flotte (Achat de 4 camions)
- Conteneurisation de l'ensemble des Communes
- Mise en place du plan et programme de prévention des déchets ménagers

Ces grandes actions ont été réalisées en auto-financement.

Le Président fait part également à l'assemblée des objectifs qu'il se fixe pour les trois ans à venir :

Le Sirtom se doit de poursuivre son projet de service et développer plusieurs axes et thématiques.

Le projet de service défini est le suivant :

- Poursuite et suivi de la conteneurisation de nouvelles habitations en tenant compte des particularités (type d'habitation, des voiries etc...).
- Cette conteneurisation est à continuer pour éventuellement aller vers une tarification incitative (mode de financement) et également dans le cadre de la santé des agents de la salubrité.

- Réflexion sur les points d'apports volontaires (bornes à verres, récupérateurs de vêtements, conteneurs papiers)
- Poursuite du plan de prévention et de communication avec nos partenaires (Adelphe, Eco-emballages et autres prestataires)
- Déchets alimentaires : restauration collective
- Création d'une déchèterie et modernisation des deux déchèteries existantes
- Réfléchir à de nouveaux modes de traitement : Méthanisation, compostage,...
- La sécurité des usagers et des agents du SIRTOM
- Aller à la rencontre de différents interlocuteurs : Mairies, Communautés de Communes, Education nationale, Associations, bailleurs et bailleurs sociaux et vers d'autres syndicats (attendre le plan régional)
- Agrandir le périmètre d'action du SIRTOM
- Elargissement de la redevance spéciale

Toutes ces actions devront concourir à réduire à l'horizon 2020 les tonnages enfouis : conditions fixées par le plan national (développement durable) et du plan départemental d'élimination des déchets non dangereux. Elles seront menées dans le respect des normes administratives, légales et juridiques, tout en pensant aux enjeux sociaux, environnementaux et financiers.

3 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Le Président propose au comité de fixer le nombre de Vice-Présidents. En vertu de l'article L.5211-10 du C.G.C.T, « le nombre de Vice-Président est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci », soit 18 Vice-Président au maximum pour le SIRTOM.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'actuellement le nombre de Vice-Président était de 8 et propose de reconduire ce nombre de 8.

Cette proposition est soumise au vote et retenue à l'unanimité

4 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

En vue de l'élection des Vice-Président du bureau du Comité Syndical et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

Le comité, pour les élections de Vice-Présidents, décide à l'unanimité de passer au vote à main levée dans le cas d'une candidature unique et à bulletin secret pour plusieurs candidatures.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT avec la délégation sur le traitement des déchets ménagers

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

Une candidature est reçue : celle de Monsieur Gérard HYPOLITE.

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Majorité absolue 26

Monsieur Gérard HYPOLITE obtient 49 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Gérard HYPOLITE est élu premier Vice-Président et est immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT avec la délégation sur les finances

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur Julien BESSEDJERARI

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Majorité absolue 26

Monsieur Julien BESSEDJERARI obtient 50 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Julien BESSEDJERARI est élu second Vice-Président et est immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur les déchèteries

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur René METZINGER

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Majorité absolue 26

Monsieur René METZINGER obtient 49 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur René Metzinger est élu 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur la communication est la prévention des déchets

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur Benoit BACCHETTI

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Majorité absolue 26

Monsieur Benoit BACCHETTI obtient 49 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Benoit BACCHETTI est élu quatrième Vice-Président et est immédiatement installé

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur la législation, les affaires juridiques et la sécurité

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur François DIETSCH

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Majorité absolue 26

Monsieur François DIETSCH obtient 49 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur François DIETSCH est élu 5^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur la collecte des déchets ménagers

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 6^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur Robert DEFER

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Majorité absolue 26

Monsieur Robert obtient 50 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Robert DEFER est élu 6^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur la collecte des déchets ménagers

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 7^{ème} Vice-Président

Une candidature est reçue : celle de Monsieur Joseph FERRARELLI

Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Majorité absolue 26

Monsieur Joseph FERRARELLI obtient 49 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Joseph FERRARELLI est élu 7^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT avec la délégation sur la collecte des déchets ménagers

Le Président fait appel à candidature pour le poste de 8^{ème} Vice-Président

Trois candidatures sont reçues :

Monsieur Alain ANTZACK

Monsieur Carlo CARLI

Monsieur Mickael FIUMANA

Les deux premiers candidats se sont présentés à l'assemblée,
Monsieur FIUMANA, candidat a retiré sa candidature avant la procédure du vote.

Le comité, compte tenu du nombre de candidat, a décidé de passer au vote à bulletin secret

Le résultat du dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 50

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 26

Monsieur Alain ANTZACK obtient 24 voix

Monsieur Carlo CARLI obtient 26 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Carlo CARLI est élu 8^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé

5 INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose au comité syndical de fixer le taux des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Président.

Le SIRTOM est situé dans la tranche de population de 50 000 à 99000 habitants.

Le taux maximum de l'indemnité par rapport à l'indice plafond déterminé par les textes, est pour cette tranche de population de 29,53 % pour le Président et de 11,81 % pour le Vice-Président.

En conséquence le Président propose d'établir le montant des indemnités comme suit :

Pour le Président : 29,53 % de l'indice plafond

Pour le Vice-Président : 11,81 % de l'indice plafond

Sur ce point, Monsieur LAGUERRE demande à combien se situe l'indice actuel, le Président indique que l'indice actuel est de 1022 mais que cet indice peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

Messieurs RAVEL et BEAULATON souhaiteraient connaître le montant en euros des indemnités prévues.

Le Président indique que pour l'indemnité du Président celle-ci s'élève à 1143 euros brut

Pour l'indemnité des Vice-Présidents celle-ci s'élève à 457,12 euros brut.

La proposition du Président soumise au vote est adoptée à l'unanimité

6 DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDIAL AU PRESIDENT

Le Président indique à l'assemblée qu'il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf exception (CGCT, article L.5211-10).

Il donne lecture de ces délégations :

1. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite du montant inscrit annuellement dans le budget du syndicat, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les remboursements anticipés et/ou consolidation, les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

La durée maximale des emprunts ne pourra excéder 10 ans, les amortissements seront linéaires et possibilité sera donnée :

- de procéder à un différé d'amortissement,
- de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligatoires ou des emprunts en devises,
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2. de réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 euros ;

3. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. de la création ou la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel du syndicat en conformité avec les autorisations budgétaires ;

6. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

7. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, et d'accepter les indemnités de sinistres afférentes ;

8. de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers syndicaux dans la limite des montants prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

9. d'intenter toute action en justice au nom du syndicat ou défendre le syndicat dans toutes les actions intentées contre lui pour tous les contentieux et ce, devant toute juridiction de l'ordre administrative, judiciaire ou devant juridiction spécialisée ;

10. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite de 5 000 euros ;

12. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Le Président soumet ces délégations au vote de l'assemblée. Ces dernières sont acceptées à l'unanimité.

7. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président fait appel des candidatures pour constituer la commission d'appel d'offres.

Au vu des candidatures reçues, il est proposé de constituer la commission d'appel d'offres comme suit :

PRESIDENT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. A.FRANTZ	M. Robert DEFER	M. Jean François BONASSO
	M. Gérard HYPOLITE	M. André MARTIN
	M. Julien BESSEDJERARI	M. Didier VACCANI
	M. Gérard LINTZ	M. René METZINGER
	M. Joseph FERRARELLI	M. PHILIPPE BRUNETTI

La proposition de constitution de la commission d'appel d'offres est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

8. REGLEMENT INTERIEUR DU SIRTOM

Le Président propose à l'assemblée l'adoption du règlement intérieur du SIRTOM applicable pour toute la durée du mandat.

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

9. CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu du règlement intérieur, il y a lieu de constituer des commissions permanentes qui ont pour rôle d'instruire les affaires soumises ultérieurement au comité syndical pour délibération.

Le Président propose de créer 4 commissions :

- Finances
- Collecte des déchets ménagers
- Traitement des déchets ménagers
- Communication, prévention et législation

Cette proposition soumise au vote **est retenue à l'unanimité**.

Le Président propose d'élire les membres qui composeront ces différentes commissions en précisant que les délégués qui souhaiteraient intégrer une commission après la mise en place de ce jour, pourront le faire sur simple demande.

Le Président fait appel des candidatures pour constituer la **commission des finances**

Au vu des candidatures reçues, il a été proposé de constituer cette commission comme suit :

Mme TOURNEUR, MRS ANTCZAK, BAUDET, PETITJEAN, JEAN PHILIPPE, VACCANI

Le comité, à l'unanimité approuve la composition de cette commission.

Le Président fait appel des candidatures pour constituer la **commission de collecte des déchets ménagers**

Au vu des candidatures reçues, il a été proposé de constituer cette commission comme suit :

Mme DESENCLOS, MRS BRUNETTI, GRIMALDI, ZAMPETTI

Le comité, à l'unanimité approuve la composition de cette commission.

Le Président fait appel des candidatures pour constituer la commission **du traitement des déchets ménagers**

Au vu des candidatures reçues, il a été proposé de constituer cette commission comme suit :

Mrs HYPOLITE, LAFOND, GRIVEL, RAVEL, SCHWARTZ, VACCANI, LAMORLETTE

Le comité, à l'unanimité approuve la composition de cette commission.

Le Président fait appel des candidatures pour constituer la commission **communication, prévention et législations**

Au vu des candidatures reçues, il a été proposé de constituer cette commission comme suit :

Mmes TOURNEUR, MANGEL, MARTEL, Mrs BACCHETTI, DIDIER, GRIVEL

Le comité, à l'unanimité approuve la composition de cette commission.

10. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Le Président rappelle au comité que la commission consultative du service public de gestion des déchets ménagers a été mise en place pour la première fois en juin 2003.

Le Président propose suite aux dernières élections de renouveler sa composition, précise qu'elle sera composée de huit personnes, soit quatre membres du comité syndical et quatre représentants d'associations locales (2 membres de la Confédération Sociale des Familles et 2 membres de l'association Vigilance Environnement).

Le Président fait appel à candidature pour constituer cette commission
Au vu des candidatures il a été proposé de constituer cette commission comme suit :
Mr Alain FRANTZ et Mr Gérard HYPOLITE membres du bureau du syndical
Mr Philippe DIDIER et Mr Gérard KEFF membres du comité syndical

Le comité, à l'unanimité, approuve la composition de cette commission.

Avant de clôturer la séance, le Président fait part au comité syndical des prochaines réunions prévues :

- Réunion de la commission communication, prévention, législation le 6 mars 2017 à 19 H dans les locaux du SIRTOM
- Réunion de la commission des finances LE 9 MARS 2017 à 18h30 dans les locaux du SIRTOM
- Réunion du Comité Syndicat pour le budget 2017 le 22 mars 2017 (Les horaires et le lieu de réunion seront communiqués dans la convocation)

Pour conclure, le Président remercie l'assemblée pour la bonne tenue de ce comité syndical organisé par les agents du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 h

Jarny le 09-03-2017


Le Président
Alain FRANTZ